

BULLETIN STATUTAIRE

AVRIL 2021

Avancement 2022

En 2018/19, la DRHMD a fixé les taux pro/pro pour les trois années suivantes. C'est donc actuellement que se décide les prochains taux ! Pour la CGT, ne tombons pas dans le fatalisme et transformons les mercis présidentielles et de notre ministre en mesure concrète en l'occurrence un avancement suivant les besoins des établissements !

Lignes Directrices de Gestion et Discrimination

La campagne d'avancement 2020/21 acte l'application des lignes directrices de gestions. Ces dernières font état d'une proratisation des passages au choix en fonction de l'ancienneté dans le corps. Cette mesure se traduit notamment par moins de droit pour les plus âgés. La discrimination des agents en fonction de leur âge ne doit pas s'institutionnaliser et ceux qui ont travaillé toute leur vie ont droit aussi à prétendre à une pension la plus haute possible !

La CGT s'indigne de cette mise en application grossière et portera le dossier des agents conditionnants qui rentrent dans nos critères de passage.

Clause de revoyure TSEF et SA

Pour les agents fonctionnaires SA ou TSEF, sans promotion, ni mobilités,

durant les 4 dernières années la clause de revoyure intégrée à votre IFSE est fixée aux montants suivants : **315€ brut / an**

Complément Indemnitaire Annuel 2021

Versé au mois d'octobre voici les montants de références des CIA :

| Corps | Montants de référence |
|------------------------------------|-----------------------|
| Adjointes Administratifs et ATMD | 620 |
| Secrétaires Administratifs et TSEF | 900 |
| Attachés d'Administration et ICD | 1500 |
| Assistants du Service Social | 1250 |
| Infirmiers | 1250 |

Cette prime annuelle brut est toujours modulable de 0 à 100% mais n'est plus proratisée pour les agents à temps partiel.

Effectifs 2021

Au 8 avril notre établissement compte 219 fonctionnaires pour 273 contractuels. Un écart considérable se creuse malgré les brides d'efforts de la direction.

Actuellement, le pourvoi de poste de fonctionnaire se fait donc essentiellement par détachement d'agents d'autres ministères.

Un pansement de fortune sur l'emploi statuaire à l'AIA CF.

Clermont-Ferrand, le 9 avril 2021.